

COMMUNIQUÉ SUR LA VENTE D'EQUANS

La Défense, le 8 novembre 2021

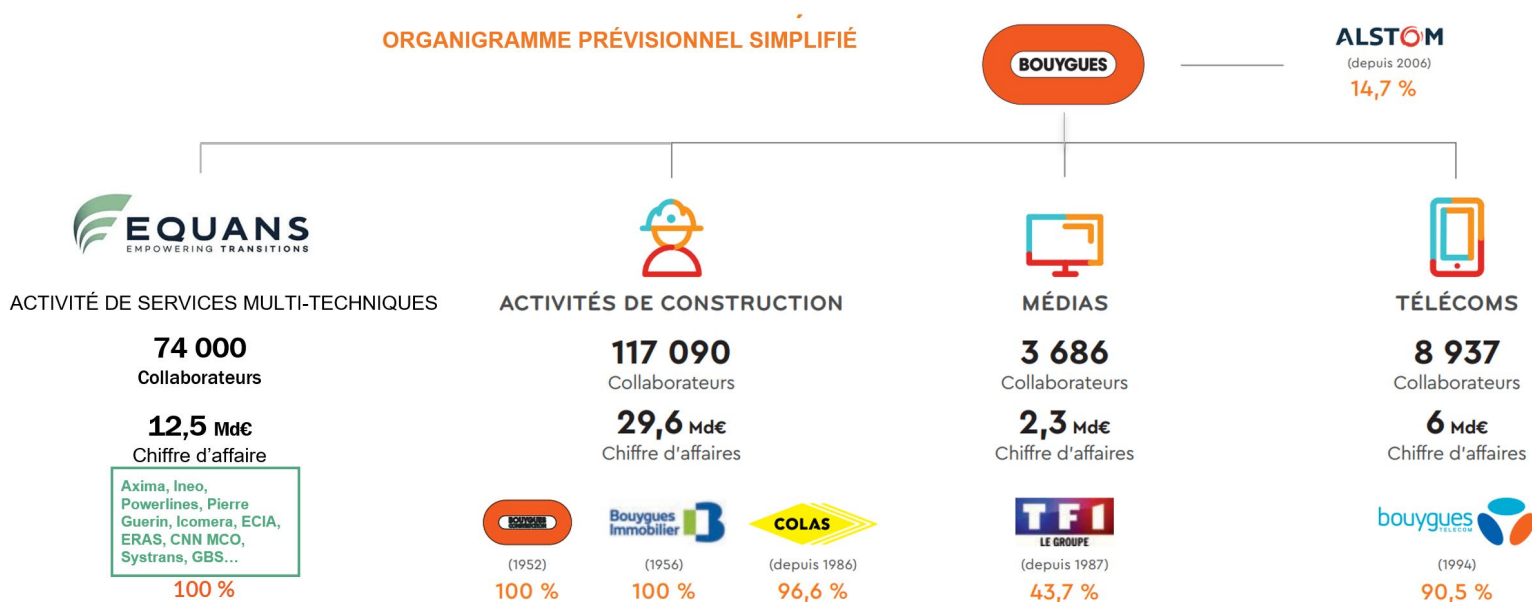
La phase 2 du processus de vente d'EQUANS vient de se terminer. Une promesse d'achat a été signée le samedi 6 novembre 2021, entre le Groupe ENGIE et le Groupe BOUYGUES.

La **CFTC** EQUANS tient à rappeler que dans ce dossier, l'obtention de garanties sociales auprès du Groupe BOUYGUES est le fruit de négociations communes réalisées par l'ensemble des élus du Comité Européen du Groupe ENGIE, toutes Organisations Syndicales Françaises et Européennes confondues.

La finalisation du processus de vente d'EQUANS démarre aujourd'hui. Pendant cette période, la **CFTC** EQUANS va continuer à se mobiliser afin d'obtenir la contractualisation des engagements proposés dans l'offre du Groupe BOUYGUES, à savoir :

- La pérennité de vos emplois et de vos contrats de travail ;
- Le maintien des périmètres d'EQUANS (pas de cession par « appartement ») ;
- La préservation de vos statuts collectifs ;
- Les engagements sociaux promis par le Groupe BOUYGUES.

Si cette dernière phase du processus arrive à son terme, EQUANS deviendra alors en 2022 l'une des quatre branches du Groupe BOUYGUES, entreprise française au capital familial dont le poids de l'actionnariat salarié représente aujourd'hui 21% du capital et 28% des droits de vote.



Contacts coordination CFTC EQUANS

Arnaud PRIGENT – 06 25 57 69 28
Secrétaire adjoint du CEE du Groupe ENGIE

Ludovic FLACKS – 06 76 21 93 67
Représentant de la coordination CFTC dans EQUANS